

# PIERRE RIBEAUD

Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 24 juin 2016 – n°29

## ■ LOI POUR LA BIODIVERSITÉ ADOPTÉE EN NOUVELLE LECTURE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Le projet de loi sur la biodiversité a été adopté en nouvelle lecture jeudi 23 juin par l'Assemblée Nationale. Ce texte doit apporter des réponses aux 5 principaux facteurs de perte de biodiversité : l'artificialisation des terres, la surexploitation des ressources, les pollutions, l'apparition d'espèces invasives et le dérèglement climatique.

Ce texte vise ainsi à « protéger et valoriser nos richesses naturelles, faire de la préservation de la biodiversité un objectif porteur d'opportunité de vivre en meilleure harmonie avec la nature, tout en permettant de nouvelles conquêtes scientifiques et technologiques et le développement de nouvelles activités économiques » selon Barbara Pompili, Secrétaire d'État à la Biodiversité.

S'agissant des produits phytosanitaires de la famille des néonicotinoïdes, les députés ont voté le principe de leur interdiction à compter de 2018, avec un certain nombre de dérogations jusqu'en 2020 afin de permettre aux agriculteurs de s'adapter à la nouvelle législation.

Le texte reviendra pour une lecture définitive à l'Assemblée Nationale après son réexamen par le Sénat

## ■ LA LOI CRÉATION, ARCHITECTURE, PATRIMOINE ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce projet de loi pour la culture a fait l'objet d'un accord entre l'Assemblée et le Sénat, grâce au travail d'une commission mixte paritaire. Il comporte plusieurs axes principaux :

### La liberté de création devient une liberté fondamentale

- La liberté de création est inscrite dans le marbre de la loi.
- Le patrimoine mondial de l'Unesco entre dans notre droit national. Cet apport va donner des moyens nouveaux à l'entretien et à la valorisation de l'exceptionnel héritage de notre histoire artistique et architectural qui participe au rayonnement international de la France.

## Des artistes mieux protégés

- Les droits d'auteurs seront garantis par de nouvelles règles plus précises et plus transparentes. Un médiateur de la musique aura la responsabilité de résoudre les conflits pour assurer les droits des artistes.
- Une même couverture face aux risques. Les règles d'embauche dans les collectivités sont clarifiées et renforcées. Une mesure de progrès social pour des professions précaires.
- Des mesures pour aider à la diffusion de la musique francophone à la radio.
- La reconnaissance de la pluralité des arts. Les artistes de cirque, les marionnettistes et tous les artistes-interprètes entrent dans la liste des artistes du spectacle, avec les droits qui les protègent.
- Les artistes amateurs ont leur place aux côtés des professionnels. En reconnaissant et en soutenant toutes les formes d'initiatives artistiques, l'État entend enraciner et propager partout la pratique des arts. Ce nouveau cadre juridique prémunit en retour les artistes professionnels contre le travail dissimulé.

## La culture pour tous

- La relance de l'éducation culturelle. Développement de l'offre de formation, autonomie des établissements, autant de mesures pour que les jeunes s'initient aux pratiques artistiques. Les élèves des classes préparatoires aux écoles supérieures d'art bénéficieront également du même régime de sécurité sociale que les autres étudiants.
- Des labels culturels permettront de référencer les institutions relevant du spectacle vivant et des arts plastiques. L'objectif est de créer une émulation entre elles tout en favorisant un meilleur équilibre entre les territoires.
- Plus de handicap pour lire. Des exceptions aux droits d'auteur sont reconnues afin d'élargir l'adaptation des œuvres à un public handicapé.

## Un vent de simplification

- Le patrimoine. Toutes les règles relatives aux zones protégées du patrimoine sont simplifiées et regroupées dans un unique document d'urbanisme : « les cités historiques », toutes aussi protectrices.
- L'architecture. Tous les projets innovants en matière de logement et de transition écologique bénéficieront d'un assouplissement des règles d'urbanisme.
- L'archéologie. La loi clarifie et simplifie la législation avec un renforcement des contrôles scientifique, économique et financier.

Quelques chiffres : La France compte 160 000 entreprises culturelles, représentant plus de 670 000 emplois directs, et 36 000 étudiants en formation supérieure.

## ■ LES CHIFFRES DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La politique économique repose sur 4 piliers principaux :

- Une politique pour la production, pour la compétitivité, pour la restauration des marges des entreprises et pour l'investissement productif.
- Une politique pour soutenir la demande, par la réduction des inégalités.
- Une politique budgétaire responsable et vertueuse.
- Une politique déterminée en faveur de l'emploi.

Ces choix produisent leurs effets concrets :

Pour la production, pour la compétitivité, pour la restauration des marges des entreprises et pour l'investissement productif

- Dès la campagne présidentielle, la relance de la production, de l'emploi et de la croissance a été le premier engagement pris devant les Français, et la mobilisation d'allègements fiscaux pour les entreprises localisant leurs activités en France a été proposée ;

- Le rapport commandé à Louis Gallois a souligné la nécessité de redresser la compétitivité de nos entreprises ;

- Le CICE, puis le Pacte de responsabilité et de solidarité, ont progressivement réduit de 40 milliards d'euros les charges pesant sur les entreprises. En 2016, 33 milliards d'euros de baisse de charges sont effectifs. Les charges pesant sur le coût du travail des salariés travaillant en France ont été abaissées en priorité (0 cotisation patronale Urssaf au niveau du SMIC, baisse des cotisations famille jusqu'à 3,5 SMIC,...).

- La création de Bpifrance (Banque Publique d'Investissement) a considérablement amélioré l'écosystème de financement des entreprises françaises. 64 milliards d'euros sont désormais mobilisés par Bpifrance (+25% depuis 2013). Depuis 2012, 200 000 TPE, 40 000 PME et près de 3 000 ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire), soit 60% d'entre elles, ont bénéficié de son soutien. Les fonds soutenant les start-ups ont doublé entre 2013 et 2015.

- L'investissement a été spécifiquement soutenu et encouragé. Dès 2013, le Crédit d'impôt recherche a été sanctuarisé, et élargi aux dépenses d'innovation pour les PME. En 2015, un dispositif de suramortissement a été mis en place pour soutenir l'investissement productif, prolongé cette année jusqu'au 14 avril 2017.

### **Conséquences :**

- Production. En 2015, la production manufacturière a crû de 1,5%. En 2016, en dépit des grèves dans les raffineries, elle progresserait encore de 1,2%. Quant à la production de services, elle a crû de 1,6% en 2015, et accélérerait nettement en 2016, à +2,8 % ;

- Taux de marge des entreprises. Fin 2015, le taux de marge des entreprises avait regagné les 2/3 de la perte enregistrée depuis la crise, à 31,7%, après une progression de +2% en 2 ans. Fin 2016, il devrait retrouver 2016 un niveau proche de celui d'avant la crise de 2008 ;

- Coût du travail. Les entreprises qui emploient en France ont regagné en compétitivité en matière de coût du travail. Il est désormais inférieur de 1,40 € par heure au coût du travail

allemand dans l'industrie. Cette amélioration en matière de coût du travail enrichit la croissance en emplois ;

- Investissement productif. L'investissement des entreprises a repris en 2015, en progression de 2,7%. Il devrait être le principal facteur d'accélération de la croissance en 2016, en progression prévue de +4,7%, une évolution qui serait inédite depuis 2007.

#### Le soutien à la demande par la réduction des inégalités

- Des baisses d'impôt sur le revenu ont été engagées pour les Français des classes moyennes et populaires. En 2016, 2/3 des foyers imposables bénéficieront de cette baisse. C'est ainsi 5 Md € de pouvoir d'achat qui leur est rendu ;

- La prime d'activité a été instaurée. Bénéficiant déjà à plus de 2,3 millions de foyers, soit près de 3,8 millions de personnes, dont 400 000 jeunes, elle représente en moyenne 164 € par mois et par foyer, l'équivalent d'un 13<sup>ème</sup> mois, et représente une redistribution de 4 milliards d'euros de pouvoir d'achat ;

- Le plan de lutte contre la pauvreté, défini dès 2012, permet de soutenir le pouvoir d'achat des plus modestes, à travers la revalorisation du RSA, des prestations familiales pour les familles monoparentales et les familles nombreuses en situation de pauvreté,...

#### **Conséquences :**

- Le pouvoir d'achat augmente : il a augmenté de 1,6% en 2015, et il augmenterait de +1,7% en 2016, sa plus forte progression depuis 2007.

- Les inégalités baissent, à contre-courant de la tendance mondiale : dès 2013, elles ont baissé à un niveau plus atteint depuis 1996, effaçant en un an la hausse qu'elles avaient connue sous le quinquennat précédent, tout en assurant une augmentation du niveau de vie des plus modestes.

- La consommation progresse et contribue à la croissance. En 2015, elle a progressé de 1,5%. En 2016, elle continuerait à augmenter, de +1,6%.

#### Une politique budgétaire responsable et vertueuse

- La réduction continue de notre déficit public, de concert avec nos partenaires européens, a permis de recréer la confiance des investisseurs dans la zone euro et dans notre pays. Les taux auxquels la France emprunte sont désormais à un plancher historique.

- En 2012, la France a d'abord obtenu un Pacte européen de croissance de 120 milliards d'euros. En 2014, elle a plaidé pour un plan d'investissement européen ambitieux : le Plan Juncker a été mis en place, pour porter 315 milliards d'euros d'investissements. Ainsi, tout en restaurant ses équilibres budgétaires, la France a permis de réorienter l'Europe vers un sens plus favorable à la croissance, en lui faisant assumer une politique publique d'investissements.

## **Conséquences :**

- Le déficit public a été ramené à 3,5% en 2015 et devrait passer sous la barre des 3% en 2017
- Le coût du crédit a baissé de près de 60% en 4 ans. C'est une capacité d'investissement renforcée pour les entreprises comme pour les particuliers, et du pouvoir d'achat en plus.
- L'Europe a participé à la relance de la croissance. Les prêts de la BEI ont augmenté de plus de 80% depuis 2012 et ont irrigué tous les secteurs de l'économie : TPE, infrastructures de transports, industrie, services, énergie, santé, éducation,...

### Une politique déterminée en faveur de l'emploi

- Une politique active de l'emploi est mobilisée. Plus de 250 000 emplois d'avenir ont déjà été engagés. La garantie jeunes a déjà bénéficié à plus de 55 000 jeunes.
- L'accord sur la formation professionnelle obtenu en 2014 a permis de réorienter des fonds vers la formation des actifs qui en ont le plus besoin, salariés de PME ou demandeurs d'emploi. Le plan de formations prioritaires pour l'emploi, destiné à pourvoir les emplois non pourvus, a accompagné plus de 300 000 demandeurs d'emploi entre 2013 et 2016, il permet à 2 demandeurs d'emplois sur 3 en bénéficiant d'être en emploi 6 mois plus tard. En 2016, le plan « Tous pour l'emploi » permet d'aller un cran plus loin, pour porter le taux de formation à un niveau comparable à celui de l'Allemagne.
- La prime « Embauche PME » soutient directement la création d'emploi. Ce dispositif est plébiscité par les entreprises : elle a déjà bénéficié à 400 000 embauches (ce chiffre devrait atteindre 1 million à la fin de l'année) et devrait permettre la création nette de 50 000 emplois supplémentaires, a minima.

## **Conséquences :**

- La France crée de nouveaux des emplois dans le secteur marchand. En 2015, elle a créé 110 000 emplois salariés dans le secteur marchand non agricole, 130 000 emplois dans le secteur privé et 190 000 emplois au total. Sur les 12 dernier mois, 187 000 emplois ont été créés dans le secteur privé, ce qui n'était pas arrivé depuis début 2008. En 2016, la France devrait créer 210 000 emplois au total.
- Le chômage s'est stabilisé en 2015, à +9,9% en moyenne après +10,1% en 2014 ;
- Le chômage a baissé en ce début d'année, et devrait retrouver fin 2016 son niveau de fin 2012, d'après l'Insee. Depuis le début de l'année, la France compte 70 000 demandeurs d'emploi en moins (chiffres Dares / Pôle emploi). D'après l'Insee, le taux de chômage devrait baisser de 0,4 point d'ici la fin de l'année, à 9,5% en métropole et 9,8 % en incluant les territoires d'outre-mer.

### Pour le soutien à la construction :

- Pour l'investissement locatif : le dispositif Pinel, créé en 2014, est plébiscité par les investisseurs. Il a contribué à la mise en chantier de plus de 350 000 logements depuis 12 mois. Il a été prolongé jusque fin 2017 ;

- Pour le logement social : l'application du taux réduit de TVA à la construction de logements sociaux a été mise en œuvre ; la durée d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bailleurs sociaux a été rallongée pour bâtir davantage, pendant 3 ans ; les pénalités majorées de la loi SRU ont permis de financer la construction de logements à faible loyer ; ... Par ailleurs, un fonds national d'aide à la pierre pour le logement social a été mis à disposition des bailleurs, avec une contribution de l'Etat de 250 M€. Une enveloppe supplémentaire de 1,5 Md€ pour la construction et la rénovation de logements sociaux a été déga-gée à destination des organismes HLM ;

- Pour la rénovation énergétique : le crédit d'impôt développement durable a été simplifié pour soutenir plus énergiquement la rénovation énergétique. Il est cumulable désormais avec l'éco-prêt à taux 0. Les subventions de l'Anah ont permis 50 000 rénovations en 2015, elles doivent en permettre 100 000 d'ici 2017 ;

- Pour l'accès à la propriété : la TVA a été réduite à 5,5% pour les ménages qui accèdent à la propriété dans une zone de 300 mètres à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'élargissement du PTZ au 1er janvier a permis de faciliter l'accès à la propriété de 20 000 ménages dès le premier trimestre.

### **Conséquences :**

- Le secteur de la construction redémarre. Les résultats fin avril 2016 attestent de la solidité de la reprise dans le secteur : +10,0% du nombre de logements autorisés à la construction et +2,3% de construction dans le secteur de l'artisanat, en glissement annuel. Cette dynamique se confirme également du côté de la commercialisation des logements, qui augure une poursuite durable de cette dynamique du secteur : +18,8% des mises en vente ; +18,3% pour les appartements et +24,7% pour les maisons individuelles.

## ■ ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES DES RETRAITES EN FRANCE

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) s'est réuni en séance plénière mercredi 15 juin pour examiner et adopter son rapport annuel 2016, conformément au processus de suivi et de pilotage du système de retraite français mis en place par la loi retraite du 20 janvier 2014, qui confère au Conseil la mission « de produire, au plus tard le 15 juin, un document annuel et public sur le système de retraite, fondé sur des indicateurs ».

Les indicateurs financiers et sociaux du rapport annuel du COR visent, d'une part, à mesurer l'adéquation du système de retraite à ses objectifs, d'autre part, à servir de base, le cas échéant, à des recommandations de modification des paramètres de retraite, que le Comité de suivi des retraites peut être conduit à formuler dans un avis qu'il doit rendre avant le 15 juillet chaque année. Plus largement, ces indicateurs sont de nature à éclairer à court et à plus long terme les choix en matière de politique publique des retraites.

Après une présentation du contexte démographique et économique, le rapport annuel du COR décrit les évolutions du système de retraite au regard de ses principaux objectifs, selon les indicateurs de suivi et de pilotage identifiés comme tels par le Conseil :

- les évolutions année après année des indicateurs de pérennité financière du système de retraite ;
- les évolutions année après année des montants de pension et du niveau de vie des retraités ;
- les évolutions au fil des générations des indicateurs d'équité entre les générations ;
- les évolutions des indicateurs d'équité entre les femmes et les hommes.

Des données complémentaires sur les disparités de situation en matière de retraite sont également fournies, selon quatre grandes thématiques :

- les structures de financement des régimes de retraite ;
- la dispersion des montants de pension, de leurs déterminants et des niveaux de vie des retraités ;
- les âges de la retraite et les départs anticipés ;
- les dispositifs de solidarité en matière de retraite, dont les droits familiaux.

Le rapport dans son intégralité ainsi que le diaporama de synthèse et les fichiers de données sous Excel (données présentées dans les figures et tableaux du rapport, et données complémentaires de calcul) sont disponibles sur le [site internet](#) du COR.

## ■ ECOPLA : LA MOBILISATION SE POURSUIT



Informé jeudi dernier de la décision du Tribunal de Commerce de ne pas retenir le projet de reprise en Scop présenté par les salariés de l'entreprise Ecopla, j'ai immédiatement alerté le cabinet du Ministre de l'Économie Emmanuel Macron et de la Secrétaire d'État au Commerce et à l'Artisanat Martine Pinville.

C'est un dossier que je suis depuis le début, notamment en lien avec le Ministère de l'Économie et les différents acteurs locaux. Depuis l'annonce de la décision du tribunal de commerce, la mobilisation se poursuit, avec pour objectif de faire en sorte qu'un appel puisse être décidé et permettre ainsi l'annulation de la décision de justice et ensuite proposer un nouveau dossier.

Pour ma part, je suis intervenu une fois encore auprès du Ministère de l'Économie pour faire en sorte que le dossier Scop puisse être retenu au bout de la procédure. C'est un bon projet : il y a des clients, une compétence, un marché national où l'on a un produit totalement français qui irrigue sur l'ensemble du territoire. Et c'est une entreprise qui peut redémarrer tout de suite.

Vendredi midi, en compagnie d'élus locaux – Christophe Engrand, Conseiller départemental, Francis Gimbert, Président de la Communauté de Communes du Grésivaudan, Philippe Baudain, maire de Saint-Vincent de Mercuze, Laurence Théry, maire du Touvet, Roger Co-

hard, maire du Cheylas - et d'habitants du territoire, j'ai participé au rassemblement organisé en soutien aux salariés sur le site d'Ecopla.

### ■ **COMMÉMORATION DE LA NAISSANCE DE C.A. PÉGOUD – LUNDI 13 JUIN À MONTFERRAT**



La cérémonie commémorant l'anniversaire de l'aviateur montferratais Célestin Adolphe Pégoud, né à Montferrat le 13 juin 1889, s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités, d'anciens combattants et de porte-drapeaux.

Repéré et formé par Louis Blériot, le vainqueur de la Manche, Pégoud fut le premier à abandonner son avion pour sauter en parachute le 19 août 1913 et l'un des premiers à effectuer un looping le 18 septembre de la même année devenant dès lors l'un des pionniers de l'acrobatie aérienne.

Lorsque la Première Guerre Mondiale éclata, cet as de l'aviation enchaîna les missions et accumula les honneurs militaires. Il trouva la mort le 31 août 1915 en combat aérien, au cours d'une mission de reconnaissance au-dessus de la région de Belfort.

Lors de mon intervention, j'ai rappelé toute l'importance de ce travail de mémoire, notamment auprès des jeunes générations.

### ■ **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RUGBY CLUB CHARTREUSE NÉRON – VENDREDI 17 JUIN À SAINT-ÉGRÈVE**

À l'invitation des co-présidents, Alain Berard et Jean-Yves Cadet, j'ai participé à l'Assemblée générale du RCCN au cours de laquelle ont été présentés le bilan sportif de la saison pour chaque équipe et les projets pour la saison à venir.

### ■ **INAUGURATION DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA STATION DE POMPAGE DE BOIS RABY – SAMEDI 18 JUIN AU MOUTARET**



Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et renouveler son patrimoine, la commune du Moutaret a décidé en 2014 la restructuration de sa station de pompage. L'équipement de la station présente alors une corrosion très avancée, imposant des travaux de reprise partielle de la tuyauterie d'origine en acier remplacée par une ligne en inox.

Ces travaux se sont accompagnés d'une mise en conformité des périmètres de protection des captages afin d'assurer tant la protection que l'amélioration de la ressource en eau.

Ce projet d'un montant de 235 000 € HT a bénéficié pour moitié de subventions publiques provenant de l'enveloppe parlementaire, de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental.

### ■ **99<sup>e</sup> CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS DE L'ISÈRE – SAMEDI 18 JUIN À SAINT-ÉGRÈVE**

L'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Isère (UDSP 38) organisait samedi dernier son Congrès départemental.





Accueilli par le Colonel Jacques Perrin, président de l'UDSP 38, et Catherine Kamowski, maire de Saint-Egrève, en présence de Lionel Beffre, Préfet de l'Isère et Jean-Pierre Barbier, président du Conseil Départemental, j'ai assisté au défilé ainsi qu'à la cérémonie de passation de drapeau, avant de participer à la remise des récompenses des concours et épreuves sportives qui avaient émaillé la matinée.

## ■ TOURNOI DE VOLLEY-BALL – DIMANCHE 19 JUIN À SAINT-ÉGRÈVE



Je me suis rendu à l'invitation de l'USSE Volley qui organisait son traditionnel tournoi 3x3 sur herbe, avec pour la première fois une catégorie filles et une catégorie garçons.

Malgré la météo, qui a obligé les joueurs à se replier dans la salle Robert Fiat, une vingtaine d'équipes masculines venues de toute

l'agglomération se sont affrontées dans une ambiance bon enfant tandis que cinq équipes filles disputaient ce tournoi en formule championnat.

L'après-midi, une vingtaine d'enfants de l'USSE mais aussi de Voiron et Fontaine les ont rejoints pour participer à leur tour à cette traditionnelle fête de fin de saison.

En fin de journée, j'ai participé à la remise des lots aux différents vainqueurs, et chacun s'est donné rendez-vous pour la reprise dès septembre.

## ■ VERNISSAGE DE L'EXPOSITION DU CLUB ART ET LOISIRS – DIMANCHE 19 JUIN AU VERSOUD



Les ateliers aquarelle, couture, huile, photo, poterie du Club Art et Loisirs du Versoud m'ont convié au vernissage de leur exposition. L'occasion de découvrir le travail réalisé par les membres du club tout au long de l'année.

**PIERRE RIBEAUD**

Permanence

77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE

Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98

Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : [pierre.ribeaud@orange.fr](mailto:pierre.ribeaud@orange.fr)